

Activité de renforcement de capacité de quelques acteurs des médias sur les innovations du code électoral, Cotonou, 23 juin 2015

**Discours d'ouverture par
Omar Azzabi
Expert associé en droits de l'homme
Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat aux droits de l'homme**

Monsieur Ralmeg Gandaho, Directeur exécutif de Changement Social Bénin

Chers professionnels des médias béninois,

Chers collègues du Système des Nations Unies,

La tenue des élections locales et communales au Bénin nous offre la possibilité de tous nous réunir ici afin de nous rappeler du travail qu'il reste à effectuer vis-à-vis des médias béninois, de leur connaissance du nouveau code électoral et du respect de la non-discrimination dans le cadre des campagnes électorales. Le Bénin n'est d'ailleurs pas le seul pays de la sous-région à devoir faire face à ces défis, en effet, les médias ouest africains d'aujourd'hui ont souvent beaucoup de mal à imposer à leurs représentants une ligne de conduite irréprochable dans le cadre de leur travail quotidien. De nos jours, les discriminations dans le travail journalistique de la presse écrite, des médias radio-télévisés et des médias en ligne ne sont pas assez dénoncées et deviennent même à certains égards banalisées influençant dans le mauvais sens les populations locales votantes.

Le Bénin, souvent cité en exemple pour la stabilité et la vigueur de sa démocratie, doit être plus rigoureux sur les questions de discriminations et violations de principe de droits de l'homme dans le cadre de la pratique de ses médias. Il faut rappeler que de nombreux engagements internationaux signés et reconnus par le Bénin obligent les autorités à agir en ce sens : Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique ou encore la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Dans cette dernière, les Etats de l'Union Africaine se sont engagés, je cite, à « Promouvoir la liberté d'expression, en particulier la liberté de la presse ainsi que le professionnalisme dans les médias ». Mais ce n'est pas tout, le gouvernement béninois ainsi que son instance de surveillance, la Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication doivent, en accord avec la Charte Africaine «faire en sorte que les partis et les candidats qui participent aux élections aient un accès équitable aux médias d'Etat, pendant les élections ». Le 3 juin dernier, à l'occasion d'un séminaire de formation, l'Association des journalistes communicateurs et scientifiques du Bénin a rappelé le manque de sécurité des journalistes face aux agressions dont ils sont les cibles et le besoin de

responsabilisation des responsables des médias tant privés que publics sur cette question.

Cet atelier de renforcement des capacités s'inscrit dans la volonté du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de responsabiliser les médias ouest africains pour en faire les premiers lanceurs d'alerte en cas de violations des droits humains et des libertés fondamentales au cours d'une période électorale. Il en va de votre responsabilité de maîtriser les innovations du code électoral béninois de 2013 (notamment les obligations découlant de l'article 48). En espérant que cet atelier se traduise par une prise de conscience et des initiatives visant à respecter plus rigoureusement les questions de droits de l'homme dans les médias béninois. Au nom du Représentant Régional pour l'Afrique de l'Ouest, Andréa Ori, je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, tout le succès possible pour la couverture des élections de dimanche prochain et pour la suite de votre travail au cours duquel le Haut-Commissariat se fera un plaisir de vous accompagner.

En vous remerciant pour votre attention.